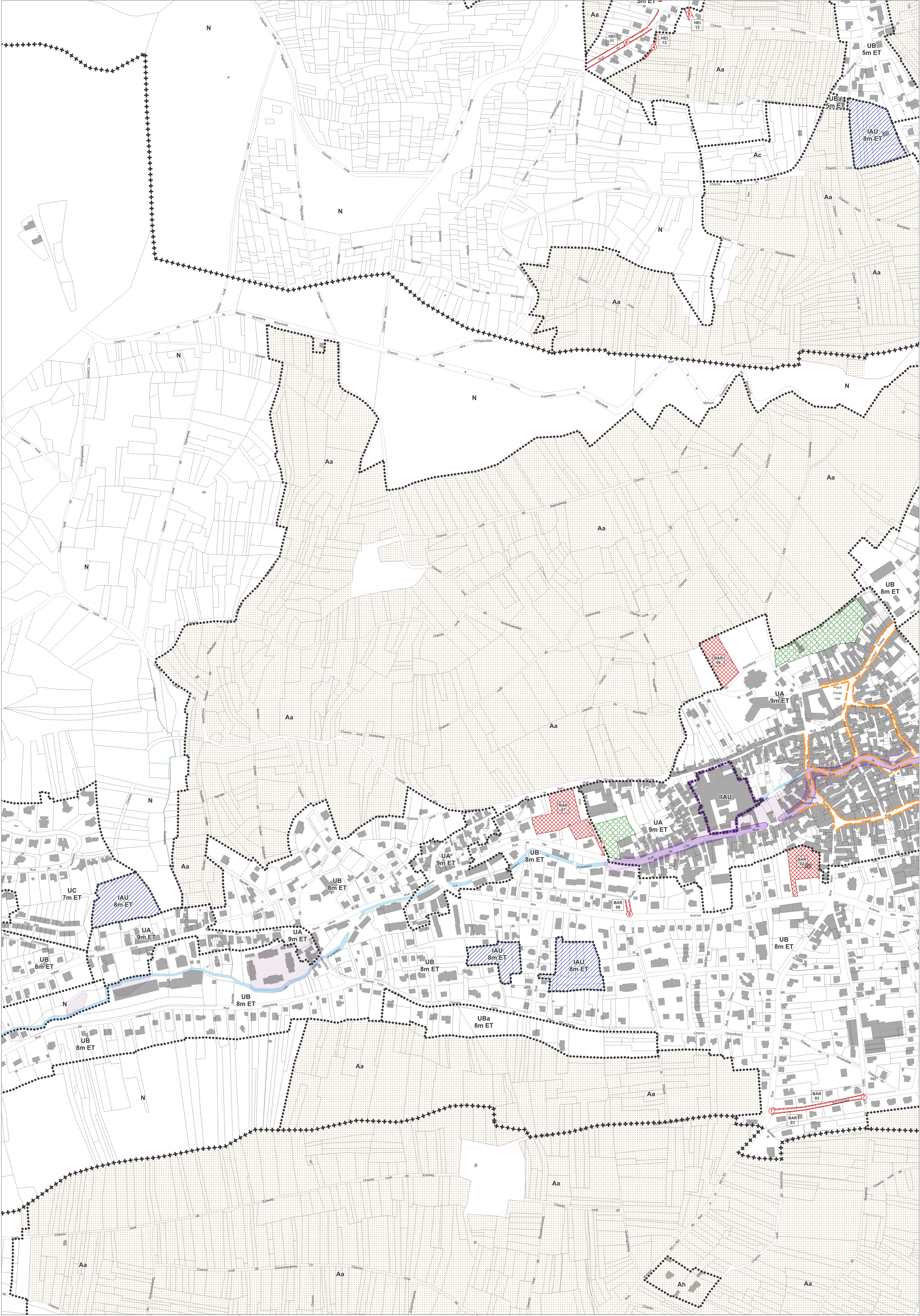
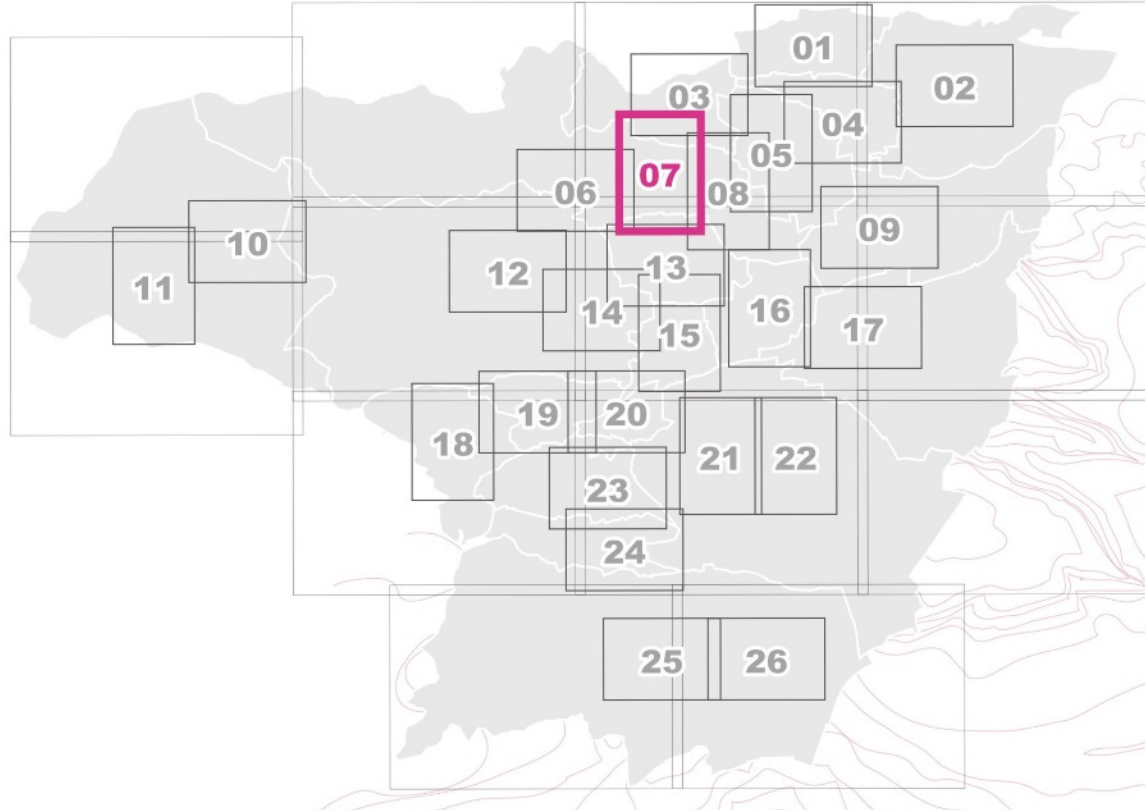




Communauté de Communes
du **PAYS DE BARR**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**



PLAN DE ZONAGE N° 07

Barr

Modification n°2 approuvée
16 Juillet 2026
Échelle : 1/2000



DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

++++ limite communale
..... limite de zone

UC1 désignation de la zone
6m ET hauteur à l'égout du toit
6m HT hauteur hors tout

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

[hatched box] emplacement réservé

[BAR 04] numéro d'opération

PROTECTIONS

[blue outline box] bâtiment remarquable soumis à permis de démolir

[green box] espace contribuant aux continuités écologiques

[green box with dots] espace planté à conserver ou à créer

[orange line] linéaire commercial à protéger

AUTRES DISPOSITIONS

[hatched box] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation

[red line] marge de reculement et cotation

[hatched box] secteur AOC inconstructible du SCOT

[blue box] site potentiellement pollué

[pink box] bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

[hatched box] secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, au titre de l'art. R 151-34 du Code de l'Urbanisme

Niveaux d'aléa inondation par débordement de cours d'eau du bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer (Porter à connaissance)

[light purple box] aléa faible
[medium purple box] aléa moyen

[dark purple box] aléa fort
[very dark purple box] aléa très fort

[CD1] numéro de changement de destination